



Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône

IFSE – conditions d'exercice – effectifs

Attention ! modification :

l'Assemblée Générale du mardi 2 juillet 2024 remplace celle du 25 juin 2024

DGAS

Le contexte national et nos diverses mobilisations sur le terrain nous conduisent à restituer aujourd'hui la rencontre du 14 juin dernier qui s'est déroulée en présence de Madame la Directrice de la DGAS et de la DRH.

Cette rencontre a permis d'aborder différents points.

Les recours aux décisions des juges en matière d'aide sociale à l'enfance que nous dénonçons comme trop peu fréquents. Madame la Directrice a pu communiquer des chiffres que nous détaillerons plus amplement lors de l'assemblée générale du 2 juillet. Ces derniers démontrent une légère augmentation des appels effectués par la collectivité suite à certaines décisions de justice concernant l'aide sociale à l'enfance et ce, en dehors des appels réalisés pour les MNA.

La question du FSL et du travail en cours avec les services de la Métropole, le constat partagé du coût financier pour le Département du fait de l'inefficacité des services de la Métropole, les axes d'amélioration notamment en terme de réexamen de la demande si les sommes accordées par la Métropole sont en deçà de 50 % de la demande effectuée par le travers social, l'écriture d'un nouveau règlement intérieur, la future mise en place d'un service référent interne... sont autant de sujets qui ont été abordés pendant cette première réunion.

Nous avons également pu aborder la question des suspensions CAF, dont les missions qui lui sont directement confiées par l'État éloignent toujours plus cette institution des 400 000 allocataires bucco-rhodaniens. Le Département a engagé un travail à partir de situations de ruptures de ressources.

Un retour sur l'étude effectuée à partir de 111 dossiers CAF n'aurait pas permis de prouver que les ruptures sèches sont injustifiées...

Madame la Directrice a mandaté la Directrice adjointe de la DITAS afin de faire le lien direct avec la CAF en cas de situation extrêmement urgente.

Nous pourrions alerter Madame la Directrice adjointe via les adjoints sociaux quand une situation ne parvient pas à se résoudre malgré différentes interventions. Toutes les situations urgentes devraient pouvoir se régler dans les 72 heures

Un autre levier, les réunions trimestrielles sur des études de cas. La BALF quant à elle reste toujours aussi difficile d'accès .

Le temps imparti à cette réunion n'a pas permis d'aborder les autres points. Ainsi, une autre date devrait être communiquée.

Alors que cette rencontre n'a pu apporter de perspectives encourageantes, comme paralysée par la situation nationale, nous étions informés que deux autres rencontres étaient programmées, l'une pour le mercredi 3 juillet portant sur la question des effectifs et de la précarisation de ces derniers, l'autre pour le vendredi 12 juillet sur l'IFSE.

C'est notre mobilisation sans faille qui a permis d'imposer le dialogue. Nous devons donc investir nombreux les A.G. et les rencontres afin de continuer à faire entendre la voix du terrain.

C'est dans cette perspective que nous avons choisi de boussuler le calendrier et d'investir le mardi 2 juillet pour préparer ensemble les rencontres des 3 et 12 juillet 2024.

Nous devons nous montrer nombreux, solidaires et déterminés. Ensemble, poursuivons le processus ! Retrouvons-nous mardi 2 juillet de 14h à 17h à l'Hôtel du Département en salle A 1123 C
3 heures d'information syndicale ont été déposées

Soyons nombreux à investir cette assemblée générale et les deux rencontres à venir !